

Département de
l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

OBJET :
PISCINE MUNICIPALE - REGIE DE
RECETTES – NOMINATION D'UN
MANDATAIRE TEMPORAIRE

4 – Fonction Publique
4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de
la FPT

Le Maire de Castelnaudary,

Vu la décision 2023-252 instituant une régie de recettes « Piscine Municipale »

CONSIDERANT la nécessité de nommer un mandataire temporaire pour ladite régie

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 14 mai 2024

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 mai 2024,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 14 mai 2024

DECIDE

ARTICLE 1 – que Mme PIQUET Aurélie est nommée mandataire temporaire de la régie de recettes « Piscine Municipale » du 15 mai au 31 octobre 2024, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – La mandataire ne doit pas encaisser des recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Elle doit les encaisser selon les modes de paiements prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – La mandataire est tenue d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 4 – la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés.

2024-114

Fait à Castelnaudary le 14 mai 2024



Le Maire

Patrick MAUGARD

Publication le

14 MAI 2024

Le Régisseur, Mme AVERSENG B.,
Précédé de la mention « vu pour acceptation »



Vu pour acceptation

Mandataire, Mme PIQUET Aurélie
Précédé de la mention « vu pour acceptation »



Vu pour acceptation

Publication le

14 MAI 2024